

Linstant Pradine. *Recueil général des lois et actes du Gouvernement d'Haïti...* T. 1. Paris : Auguste Durand, 1851. pp. 47-58.

N° 23. — CONSTITUTION impériale d'Haïti.

Au palais impérial de Dessalines, le 20 mai 1805, an II.

Nous, H. CHRISTOPHE, CLERVAUX, VERNET, GABART, PÉTION, GEF-  
FRARD, TOUSSAINT BRAVE, RAPHAEL, LALONDRIE, ROMAIN, CAPOIX,

DE L'EMPIRE.

Art. 15. L'empire d'Haïti est un et indivisible. Son territoire est distribué en six divisions militaires (7).

Art. 16. Chaque division militaire sera commandée par un gé-  
néral de division.